

**Assemblée générale**

Distr. générale
4 septembre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 20 b) de l'ordre du jour provisoire*

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : assistance économique spéciale à certains pays ou régions

Assistance d'urgence au Soudan**Rapport du Secrétaire général**

Table des matières

	<i>Paragraphe</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-2	3
II. La situation au Soudan	3-22	3
III. Opérations d'urgence et opération Survie au Soudan	23-70	6
A. Généralités	23-27	6
B. Faits nouveaux intervenus sur les plans politique et militaire qui influent sur les secours humanitaires	28-34	7
C. Accès	35-39	8
D. Personnes déplacées	40-42	9
E. Organisations non gouvernementales	43-46	9
F. Secours alimentaires	47-51	10
G. Assistance non alimentaire	52-65	10
H. Assistance aux réfugiés	66-70	13

* A/53/150.

IV. Mesures prises par les États Membres	71-84	13
V. Observations finales	85-89	15

I. Introduction

1. Dans sa résolution 52/169 F du 16 décembre 1997 sur l'assistance d'urgence au Soudan, l'Assemblée générale, notant entre autres que, en dépit des progrès réalisés dans le cadre de l'opération Survie au Soudan, les contributions versées à la suite de l'appel global interinstitutions lancé en 1997 pour financer l'opération avaient diminué et que les besoins demeuraient considérables, surtout dans les domaines de l'assistance non alimentaire, a pris note avec satisfaction de la coopération que le Gouvernement soudanais offrait à l'Organisation des Nations Unies et encouragé la poursuite de cette coopération. L'Assemblée a souligné que l'opération Survie au Soudan devait être conduite de manière efficace, transparente et efficiente, le Gouvernement soudanais devant participer pleinement à son administration et sa gestion. Elle a pris note et s'est félicitée de la signature en avril 1997, par le Gouvernement et nombre de factions rebelles, de l'Accord visant à instaurer la paix au Soudan, ainsi que de la déclaration commune faite par le Gouvernement et la faction rebelle restante, annonçant qu'ils avaient engagé des pourparlers de paix. L'Assemblée a également souligné qu'il importait d'assurer la sécurité d'accès du personnel qui portait secours à tous ceux qui en avaient besoin et de respecter strictement les principes et directives de l'opération Survie au Soudan. À cet égard, elle a exhorté toutes les parties concernées à continuer d'apporter toute l'assistance possible, notamment en facilitant l'acheminement des secours et les déplacements du personnel qui les distribuait, afin que l'opération Survie au Soudan produise les meilleurs résultats dans toutes les zones touchées.

2. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à mobiliser des ressources et à coordonner l'assistance en faveur de l'opération Survie au Soudan, et de lui présenter à sa cinquante-troisième session un rapport sur la situation d'urgence dans toutes les régions touchées et sur le redressement, le relèvement et le développement du pays. Le présent rapport, qui fait suite à cette demande, couvre la période allant d'octobre 1997 à juillet 1998.

II. La situation au Soudan

3. Deux années de sécheresse, des pluies imprévisibles et une aggravation du conflit ont fait basculer le Soudan dans la crise humanitaire la plus grave qu'il ait connue en 10 ans. Durant les deux premiers trimestres de l'année 1998, la famine, dont toutes les conditions étaient réunies, s'est abattue sur des centaines de milliers de civils qui parvenaient

jusqu'alors à subsister. On estime que fin juillet, 2,6 millions de Soudanais, dont une majorité de femmes et d'enfants, avaient besoin d'une aide alimentaire d'urgence. Des organismes de l'ONU et des organisations non gouvernementales (ONG) avaient certes lancé le plus vaste programme humanitaire de l'histoire de l'opération Survie au Soudan, mais on se demandait encore combien de temps il faudrait pour stabiliser la situation et si l'on pourrait mobiliser suffisamment de fonds pour poursuivre des interventions vitales.

4. La reprise des hostilités, en janvier 1998, a été le catalyseur de la crise. Bien que des membres de la communauté internationale aient demandé un cessez-le-feu, les parties ont continué à se battre pendant le premier semestre de 1998, en particulier au nord du Bahr el-Ghazal, dans l'État du Nil Bleu et le long de la frontière érythréenne, dans les États de Gederaf et de Kassala. Les deux séries de négociation menées sous les auspices de l'Office intergouvernemental pour le développement (IGAD) ont bien donné un élan à la recherche de solutions pacifiques au conflit civil qui dévaste le Soudan mais aucun accord de cessez-le-feu n'avait été conclu à la fin du mois de juin 1998.

5. Bien que les organismes de l'ONU, durant la période couverte par le précédent rapport et l'évaluation annuelle des besoins de l'opération, en novembre 1997, aient appelé l'attention sur les risques de catastrophe humanitaire incontrôlables aux conséquences mortelles et les contributions des donateurs ont été si faibles que plusieurs programmes d'intervention ont dû être amputés ou interrompus en 1997, entravant la constitution de stocks de denrées essentielles et notamment de réserves alimentaires, dans la base de Lokichokio.

6. La réduction des moyens de l'opération était d'autant plus décevante que pendant la période allant de juillet 1997 à janvier 1998, le Gouvernement soudanais avait beaucoup facilité l'accès aux zones touchées. Au début du mois de juillet 1997, à la suite de la première mission du nouvel Envoyé spécial pour les affaires humanitaires au Soudan, Robert van Schaik, le nombre de refus opposés aux demandes d'accès a beaucoup diminué (de 17 à 7 par mois en moyenne pour ce qui était des vols), alors que toutes les demandes de transport par péniche étaient approuvées. Il en est allé ainsi jusqu'en janvier 1998, c'est-à-dire jusqu'à ce que Kerubino Kwanyin Bol rejoigne les rangs de l'Armée de libération du peuple soudanais (APLS) et que des attaques soient lancées contre les villes de Wau, Aweil et Gogrial, tenues par le Gouvernement soudanais dans le Bahr el-Ghazal.

7. Par mesure de représailles, le Gouvernement a interdit tous les vols sur l'ensemble du Bahr el-Ghazal. Cette interdiction a paralysé pratiquement toutes les opérations de secours

dans cette région reculée qui n'est généralement accessible que par avion. Après que des organismes de l'ONU sont intervenus à maintes reprises à haut niveau, l'interdiction a été partiellement levée et l'autorisation d'atterrir en six points a été donnée durant une mission d'urgence de l'Envoyé spécial à la fin du mois de février 1998, puis en deux autres points à la mi-mars. Divers États Membres ont vigoureusement appuyé les efforts déployés par l'ONU pour lever l'interdiction. Lorsque les dernières restrictions ont finalement été levées, le 30 mars, on a estimé que plus de 350 000 personnes dans les zones du Bahr el-Ghazal tenues par les rebelles et 30 000 personnes dans les zones tenues par le Gouvernement soudanais étaient gravement touchées par la famine. À la fin du mois de mai, ces chiffres révisés à la hausse atteignaient 595 000 personnes dans les zones tenues par les rebelles et 33 000 personnes dans les zones tenues par le Gouvernement soudanais. À la mi-juillet, après un bilan complet comportant des enquêtes sur l'économie nutritionnelle et alimentaire, le nombre de personnes ayant besoin de secours alimentaires avait atteint les 701 000 dans les zones tenues par les rebelles et près de 78 000 dans les zones tenues par le Gouvernement. Des enquêtes sur la situation nutritionnelle montraient que les taux de malnutrition général s'élevaient à pas moins de 62 % dans certaines zones du Bahr el-Ghazal.

8. L'augmentation du nombre de personnes touchées était due en grande partie à l'effondrement des structures communautaires et des mécanismes individuels de survie, lequel avait commencé avant l'interdiction des vols. Il s'était accéléré par la suite, après l'attaque de janvier 1998 et la raréfaction des ressources consécutive au déplacement de plus de 110 000 personnes venant des zones du Bahr el-Ghazal tenues par le Gouvernement soudanais. Des communautés qui survivaient à peine avant l'interdiction ont commencé à manquer de vivres lorsqu'elles ont dû partager leurs maigres ressources avec les nouveaux arrivants. Ce problème était d'autant plus grave que quatre années de campagnes militaires avaient entamé leur capacité de résistance et les avaient privées de leurs biens, d'abris et de moyens de pratiquer une agriculture vivrière.

9. Lorsque l'accès a été autorisé, l'ONU n'a pu intervenir rapidement en raison de problèmes logistiques et faute de vivres. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a immédiatement entrepris de mobiliser les réserves de vivres d'entrepôts régionaux et de demander un deuxième appareil C-130, qui a été approuvé en une semaine par le Gouvernement soudanais, mais ce n'est pas avant le début du mois de mai 1998 que l'ampleur des besoins humanitaires a pu être confirmée par des bilans rapides. Après que le Gouvernement soudanais a autorisé début mai les vols de cinq avions-cargos

lourds C-130 et de trois Buffalo affrétés par le PAM, les organismes de l'ONU disposaient de moyens logistiques suffisants pour donner à leur intervention dans le Bahr el-Ghazal l'ampleur nécessaire en vue de stabiliser la situation.

10. Ils ont cependant vite compris que la base de Lokichokio était trop petite pour accueillir les avions-cargos lourds nécessaires à une opération à grande échelle au sud du Soudan. Durant une mission du Coordonnateur adjoint des secours d'urgence (désigné) du Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire, les responsables de l'opération ont décidé d'ouvrir une deuxième base logistique dans la ville d'Al Obeid, tenue par le Gouvernement soudanais, au nord de la zone de transition. Le 6 juin 1998, la base est devenue opérationnelle avec le largage par un C-130 de vivres au nord du Bahr el-Ghazal. À la fin du mois de juin, après de nouveaux bilans, le PAM a confirmé qu'il faudrait 13 avions-cargos pour répondre à des besoins urgents au sud du Soudan, jusqu'à la fin de la pénurie, en octobre. Le Gouvernement soudanais a autorisé au début du mois de juillet la totalité de la flotte du PAM. L'ONU a été confortée dans ses efforts pour lutter contre la crise par la reprise au début de juin des activités humanitaires du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui avait interrompu ses opérations au Soudan en novembre 1996, après une prise d'otages dans le Bahr el-Ghazal.

11. Le Bahr el-Ghazal connaissait certes la situation humanitaire la plus grave de la décennie dans le sud du Soudan mais d'autres zones du sud et de la zone de transition réunissaient également les conditions d'une famine durant le premier trimestre de 1998. Dans presque tous les cas, la détérioration de la situation humanitaire était liée aux combats. Les taux de malnutrition les plus élevés que l'opération ait jamais enregistrés ont été signalés dans les zones tenues par le Gouvernement soudanais dans l'État de l'Union, notamment à Bentiu et Rubkona. Les taux de malnutrition étaient également très élevés dans les régions du Haut-Nil occidental tenues par les rebelles, où l'insécurité constante empêchait le plein déploiement de l'opération. Dans les villes de Torit et de Terekeka tenues par le Gouvernement soudanais dans l'Equatoria-Est, les taux de malnutrition étaient supérieurs à 30 %. Les zones du massif de Lopit et les poches du comté de Juba tenues par les rebelles connaissaient une situation similaires à celle du Bahr el-Ghazal.

12. Dans la zone de transition, Meiram et Abyei ont connu un afflux de personnes déplacées qui fuyaient l'insécurité du Bahr el-Ghazal. Des tensions sont également apparues, après l'attaque de Wau; dans les camps de personnes déplacées d'Ad Dalin, forçant des milliers de personnes à fuir leurs camps. À Kasala, plus de 20 000 personnes déplacées ont fui

la ligne de front, à la recherche d'un refuge et de secours d'urgence.

13. L'insécurité a continué d'entraver les opérations de secours pendant toute la période à l'examen. Lors de l'incident le plus grave qui ait touché le personnel chargé des secours humanitaires, deux fonctionnaires du PAM et un membre de la Société soudanaise du Croissant-Rouge ont été tués par balle lors d'une embuscade tendue après une distribution de vivres, le 9 juin, dans les zones des monts Nouba tenues par le Gouvernement soudanais. Deux membres de la Société soudanaise du Croissant-Rouge ont également été blessés au cours de cette attaque. L'ONU a dénoncé ces assassinats et appelé toutes les parties à veiller à ce que le personnel humanitaire puisse se déplacer en sécurité. Durant les 11 mois qui se sont écoulés entre août 1997 et juin 1998, plus de 200 membres des équipes de secours ont été évacués de 37 points. Les milices et l'armée ont intensifié leurs incursions après les attaques de janvier 1998, contraignant des milliers de civils à rechercher un abri sûr. Il a en outre été signalé que durant la période couverte par le présent rapport, le Gouvernement soudanais a effectué 31 bombardements aveugles, dans des zones habitées par des civils, notamment sur les points de distribution du Bahr el-Ghazal, autour desquels ils se regroupaient.

14. La consolidation du Conseil de coordination des États du Sud présidé par Riak Machar, ancien dirigeant de l'Armée/Mouvement pour l'indépendance du sud du Soudan (AISS/MISS) qui a signé un accord de paix avec le Gouvernement soudanais en avril 1997, n'était pas encore achevée à la fin de la période considérée. Cependant, le statut de la Relief Association of South Sudan (RAASS), la branche humanitaire du SSIM, n'était toujours pas clair, et il était de ce fait difficile de coordonner des interventions dans les secteurs placés sous son contrôle. Les opérations de secours dans les zones du Haut-Nil occidental tenues par l'AISS/MISS étaient en outre entravées par des luttes intestines et une scission survenues au sein du mouvement pendant le premier trimestre de 1998.

15. Les activités menées par l'opération pour faire face à la crise ont reçu une impulsion lorsqu'une série de contributions versées en avril, mai et juin 1998 a fait passer le montant recueilli dans le cadre de l'Appel global interinstitutions de 10 % des 109,4 millions de dollars demandés, en mars, à plus de 50 % à la fin du mois de juin. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le PAM ont tous deux augmenté le montant demandé à mesure que l'ampleur de la crise devenait évidente et que les opérations se développaient.

16. Afin de coordonner l'intervention internationale face à la crise, une consultation des donateurs a été organisée à la fin du mois de mars 1998 et une réunion du Comité consultatif international en mai. Ce comité, qui est la principale instance où est arrêtée la politique des gouvernements donateurs, s'est penché sur des questions telles que l'emplacement et le nombre des bénéficiaires, les interventions de l'ONU, les restrictions pesant sur les opérations et le financement. C'est également à cette réunion que la démission de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, en juin 1998, a été annoncée. Le même mois, le Secrétaire général a nommé à ce poste Tom Eric Vraalsen, Ambassadeur de Norvège.

17. La principale priorité de l'Envoyé spécial a été de maintenir et d'élargir l'accès, y compris dans les zones des monts Nouba tenues par les rebelles. Durant une escale du Secrétaire général au Soudan, à la mi-mai, le Gouvernement soudanais a accepté d'autoriser une mission d'évaluation dans les zones tenues par les rebelles. Cette percée venait après que le Mouvement de libération populaire soudanais (MPLS) se fut retiré de l'évaluation prévue en novembre 1997. Toutefois, à la fin de la période à l'examen, le Gouvernement soudanais n'avait toujours pas accepté de date pour cette mission d'évaluation.

18. L'Envoyé spécial s'est également attaché à réduire les contraintes pesant sur les opérations. Des normes opérationnelles minimales ont été introduites afin d'assurer l'efficacité du programme et la sécurité du personnel humanitaire dans les zones visées par l'opération. Par la suite, le Gouvernement soudanais a systématiquement accordé des permis au personnel international chargé de suivre et d'encadrer les interventions, du matériel de communication a été renvoyé dans les villes de Juba et de Wau (tenues par le Gouvernement soudanais), et l'ONU a reçu l'assurance qu'elle serait autorisée à poursuivre ses importations hors-taxes de fournitures, notamment de carburant. En dépit de ces améliorations, des obstacles d'ordre opérationnel ont subsisté. À quatre reprises, des avions se rendant dans les zones tenues par les rebelles ont dû rebrousser chemin sur ordre de la tour de contrôle de Juba (tenue par le Gouvernement soudanais); tant les organismes de l'ONU que les ONG ont continué à connaître de longs retards dans le dédouanement de leur matériel à l'entrée du Soudan et le matériel de communication demeurait en possession du représentant du Gouvernement à Malakal et à Bor. C'est en vain que les organismes des Nations Unies ont continué à réclamer pour les opérations sur le terrain le nouveau matériel de communication qui était nécessaire pour assurer la sécurité de leur personnel.

19. Les opérations dans les zones tenues par les rebelles se sont détériorées en septembre 1997, lorsque le MPLS a expulsé Action contre la faim (ACF), organisation non

gouvernementale membre du groupement du secteur sud. Les mesures visant à imposer des taxes aux organisations non gouvernementales et le refus d'accorder des permis de voyage ont fait peser des contraintes supplémentaires sur les activités humanitaires dans les zones tenues par le MPLS. Dans les zones d'activité de la Relief Association of South Sudan, la confiscation du matériel de communication et le pillage de complexes d'ONG ont entravé les interventions. Il a fallu émettre de vives objections pour que le MPLS retire un projet de nouveau mémorandum d'accord qui aurait imposé des restrictions inutiles aux ONG. À la fin de la période considérée, un nouveau projet de mémorandum qui comportait des modifications proposées par les organismes participant à l'opération était à l'étude.

20. Les efforts déployés pour appeler l'attention sur le sort des enfants dans les zones de guerre ont reçu une impulsion avec la mission du Représentant spécial du Secrétaire général pour la protection des enfants en période de conflit armé, M. Olara Otunnu, qui s'est rendu à Khartoum et Nairobi en juin 1998.

21. Les réformes entreprises à la suite de l'évaluation de l'opération présentée en 1996 se poursuivent. En avril 1998, la quasi-totalité des 41 recommandations approuvées par les organismes des Nations Unies à l'automne de 1996 avaient été mises en oeuvre. Ainsi, en novembre 1997, un programme de sensibilisation aux principes humanitaires avait été mis en place dans les zones tenues par le Gouvernement à la demande de l'Envoyé spécial et, en août 1997, l'un des rares programmes intégrés de l'Organisation pour l'assistance et la protection des personnes déplacées avait été lancé. Parmi les autres réformes entreprises, on comptait l'introduction d'un système de recouvrement des coûts au camp de Lokichokio et la normalisation des méthodes d'évaluation de l'aide, qu'elle soit ou non alimentaire. À la réunion du Comité consultatif international tenue en mai 1998, il a été annoncé qu'une dernière «évaluation de l'évaluation» serait menée sous peu et que ses résultats seraient communiqués aux donateurs, ce qui mettrait fin au processus d'évaluation de l'opération.

22. À la fin de la période à l'examen, des négociations en vue d'un cessez-le-feu étaient en cours sous les auspices du forum des partenaires de l'Office pour le développement. Elles avaient pour but de consolider le processus de paix et d'améliorer l'accès à l'assistance humanitaire dans les zones où les besoins étaient les plus pressants. Dans le cadre de son action visant à appuyer le processus d'instauration de la paix au Soudan, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a poursuivi son programme de table ronde, convoquant en octobre 1997, à Bad Munstereifel (Allemagne), une troisième réunion sur la bonne gestion des

affaires publiques entre représentants du Gouvernement soudanais et du MPLS.

III. Opérations d'urgence et opération Survie au Soudan

A. Généralités

23. La fourniture de secours d'urgence aux populations vulnérables touchées par la guerre est demeurée la principale priorité des organismes participant à l'opération. Durant la crise dans le sud du Soudan, l'opération s'est attachée à stabiliser la situation en fournissant divers services de survie aux populations qui en avaient besoin. L'élément principal de cette aide était la fourniture de rations alimentaires en quantités suffisantes. Les organismes participant à l'opération ont jugé que la distribution de vivres devait être coordonnée avec divers autres services d'urgence si l'on voulait réduire effectivement les taux de malnutrition. De toute évidence, des interventions réussies dans les domaines de l'alimentation complémentaire ou thérapeutique, des soins de santé d'urgence, de l'eau et de l'assainissement, des livraisons coordonnées et rapides de semences et d'outils, ainsi que d'autres mesures permettant d'assurer la sécurité alimentaire des ménages, étaient autant d'éléments devant accompagner les distributions de vivres si l'on voulait répondre aux besoins vitaux des populations courant des risques graves.

24. Pendant le premier trimestre de 1998, des restrictions sur l'accès aux zones touchées par l'insécurité, le manque de moyens et des obstacles logistiques ont empêché le PAM de livrer dès le début de la crise des quantités suffisantes de produits alimentaires à un nombre croissant de personnes en danger. Les mêmes facteurs ont entravé d'autres interventions, notamment la fourniture d'une alimentation complémentaire, la livraison rapide de semences et d'outils, la prestation de soins de santé d'urgence et un approvisionnement en eau salubre. Afin de renforcer au maximum l'impact du programme en dépit de ces contraintes, les organismes participant à l'opération ont coordonné leur intervention dans le cadre d'équipes d'intervention d'urgence. Le but de cette structure était d'assurer que les populations vulnérables des zones connaissant les besoins les plus pressants seraient les premières à recevoir une assistance. Des équipes ont été mises en place dans chaque zone d'urgence et elles étaient le principal dispositif pour la mise en oeuvre des mesures de stabilisation d'urgence.

25. D'août 1997 à juin 1998, l'opération Survie au Soudan a assuré la constitution de stocks ou la distribution de près de

54 554 tonnes de vivres. L'UNICEF et les ONG ont livré plus de 4 500 tonnes de fournitures destinées à des activités dans le domaine des soins de santé primaires, de la sécurité alimentaire des ménages, de la santé animale, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, de l'enseignement palliatif des enfants se trouvant dans une situation particulièrement difficile, des femmes et du développement, du renforcement des capacités, des principes humanitaires et des droits de l'enfant.

26. Le Coordonnateur des Nations Unies pour les opérations de secours d'urgence a continué à coordonner l'opération avec l'aide du Groupe de coordination de l'aide humanitaire à Khartoum. Le Coordonnateur était chargé de la direction générale de l'opération et, notamment, de la formulation de politiques sur les questions clefs que sont l'accès, les principes humanitaires et la mobilisation des ressources. Au nom du Coordonnateur, le Groupe a joué un rôle grandissant dans la coordination interinstitutions, travaillant avec des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales à la fourniture rapide et efficace de services de secours dans les zones tenues par le Gouvernement, à l'intention en particulier des personnes déplacées. Le Groupe a également assuré le secrétariat sur le terrain de l'Envoyé spécial pour les affaires humanitaires au Soudan.

27. Sous la direction du Coordonnateur de l'opération dans le secteur sud, l'UNICEF est resté le chef de file dans le secteur sud, chargé de la coordination des zones desservies à partir de Lokichokio. L'UNICEF était notamment chargé de gérer la base de Lokichokio, d'assurer la sécurité des 350 membres de l'opération qui travaillaient dans le sud du Soudan et de maintenir un pont aérien.

B. Faits nouveaux intervenus sur les plans politique et militaire qui influent sur les secours humanitaires

28. En dépit d'une intensification des combats dans certaines régions, notamment dans le Bahr el-Ghazal, le Haut-Nil occidental et la frontière orientale, l'équilibre stratégique entre les parties belligérantes ne s'est guère modifié. Des percées de l'APLS ont été signalées dans l'État du Nil Bleu, mais le Gouvernement a repoussé l'offensive menée en janvier et février 1998 contre des villes du nord du Bahr el-Ghazal qu'il contrôlait. Dans les semaines qui ont suivi cette attaque lancée après que Kerubino Kwanyin Bol eut rejoint l'APLS en janvier, 110 000 personnes ont fui le territoire tenu par le Gouvernement soudanais et pénétré dans les zones contrôlées par les rebelles. Les incursions et les pillages auxquels se sont livrés le Murahaleen et les forces de défense

populaire de mars à juin 1998, en particulier dans le comté de Twic, ont entraîné d'autres déplacements.

29. Tout au long du premier semestre de 1998, de violents combats se sont déroulés dans l'État de l'Union/Haut-Nil occidental, qui avait été relativement stable après que le MISS eut signé en 1997 un accord de paix avec le Gouvernement. Les combats les plus intenses ont eu lieu dans le sud-ouest du Bentiu, notamment à Nhialdiu, Mankien et Duar. L'insécurité et les pillages constants ont obligé toutes les organisations non gouvernementales qui travaillaient dans la région à évacuer leur personnel et à fermer leur programme plusieurs semaines en mars-avril 1998. Les luttes intestines au sein de l'AISS/MISS ont donné naissance à une nouvelle faction, le Mouvement pour l'unité du sud du Soudan. Bien qu'elle n'ait pas conclu d'accord officiel avec cette nouvelle faction, l'opération a continué de répondre aux besoins humanitaires dans les zones qu'elle contrôlait, chaque fois que cela était possible.

30. Le long de la frontière orientale du Soudan, du Kassala au sud du Nil Bleu, la sécurité et la situation humanitaire se sont également considérablement détériorées. Dans le Kassala, les habitants de nombreux villages situés du côté soudanais de la frontière ont été forcés de fuir à l'intérieur des terres à la suite de tirs d'artillerie entre l'opposition et les forces gouvernementales. Plus de 20 000 personnes ont fui la zone de la ligne de front, s'installant temporairement sur 22 sites. À la fin du mois de mai 1998, les autorités locales ont convenu de réinstaller les personnes déplacées dans quatre sites sûrs.

31. Durant la période à l'examen, la tension entre les tribus Reizegat et Dinka, dans le sud de l'État du Darfur, s'est accrue en raison des opérations militaires du PDF et des milices arabes dans le nord du Bahr el-Ghazal ainsi que des hostilités entre ces forces et l'APLS. Redoutant la répétition d'incidents antérieurs, un grand nombre de personnes déplacées ont fui leurs camps et autres lieux d'implantation. Les 10 000 résidents d'Abu Matariq et d'Al Furdos ont évacué leur camp début mars, pour chercher refuge dans le camp de Khor Omer près d'Ad Daein et dans les provinces de Buram et Nyala.

Incidents affectant la sécurité du personnel des organismes de secours

32. Le nombre et la gravité des incidents affectant la sécurité du personnel de l'opération ont considérablement augmenté. En juin 1998, trois membres d'équipes humanitaires – deux du PAM et un de la Société soudanaise du Croissant-Rouge – ont été tués par des hommes armés; deux membres de la Société soudanaise du Croissant-Rouge ont également été tués après une distribution de vivres dans un

village tenu par les forces gouvernementales de la région des monts Noubas. D'août 1997 à la fin juin 1998, plus de 200 membres de l'opération ont dû quitter 37 sites du sud du Soudan, d'où ils ont été évacués ou déplacés pour des raisons de sécurité.

33. Trois campements d'organisations non gouvernementales ont été attaqués par des hommes armés et le directeur du campement de Yambio, un Soudanais, a été tué par balle au cours d'une de ces attaques. Les avions Antonov du Gouvernement ont bombardé plus de 20 sites où se trouvait du personnel de l'opération. Dix embuscades ont été tendues contre des véhicules de l'opération dans le sud du Soudan, au nord du Kenya et en Ouganda. Au cours de l'incident le plus grave, un membre de la Sudan Relief and Rehabilitation Agency (SRRA) a été tué dans une embuscade tendue au véhicule de la Norwegian Church Aid à bord duquel il se trouvait.

34. Les mines terrestres présentes dans de nombreuses zones visées par l'opération ont continué à blesser des civils innocents et à empêcher l'acheminement de l'aide humanitaire. À la fin du mois de juin 1998, plus de 40 accidents avaient été signalés dans le Kassala. Se fondant sur les conclusions du Groupe du déminage et des politiques en la matière, les organismes de l'ONU ont introduit un projet de sensibilisation aux mines dans l'Appel global interinstitutions de 1998 en faveur du Soudan. Toutefois, à la fin de la période à l'examen, le projet n'avait pas encore trouvé de financement.

C. Accès

Autorisation de vol

35. Bien que l'opération ait pu jouir d'un accès par avion sans précédent durant la quasi-totalité de la période considérée, l'interdiction de vol qui a frappé tout le Bahr el-Ghazal pendant deux mois a paralysé les activités dans la région et provoqué une détérioration considérable de la situation humanitaire. Une moyenne de 164 points étaient accessibles par voie aérienne chaque mois, avec une période de points situés entre avril et juin 1998, durant laquelle ce chiffre a atteint 181. Le nombre moyen de points pour lesquels le Gouvernement opposait des refus chaque mois est tombé de 17 points par mois, durant la période couverte par le dernier rapport, à sept.

36. Bien que les livraisons par avion aient été autorisées en six points et que trois convois routiers aient livré des secours à la région durant l'interdiction, la plupart des 110 000 personnes qui avaient été déplacées lorsque les

hostilités ont éclaté à Wau, Aweil et Gogrial, et qui avaient besoin d'une assistance immédiate, n'ont pu être atteintes. Le fait que les secours aient été concentrés en quelques points seulement durant la période d'interdiction de vol a en outre forcé des populations déjà affaiblies à se déplacer sur de longues distances à la recherche de vivres.

37. L'interdiction de vol a eu un impact particulièrement grave sur les zones du nord du Bahr el-Ghazal auxquelles le Gouvernement soudanais refusait systématiquement l'accès par voie aérienne. Avant l'interdiction, l'atterrissage était régulièrement refusé à Ajiep, Akak, Akon, Thiek Thou et Warrap, où quelque 185 000 personnes avaient besoin de secours. Les populations d'origine de ces zones étaient dans une situation désespérée au moment de l'exode et, quelques semaines après l'arrivée des nouvelles personnes déplacées, elles manquaient pour la plupart de vivres.

Opérations fluviales

38. Sept convois de péniches ont effectué des livraisons durant la période considérée. Il s'agissait là d'une amélioration considérable par rapport à la période couverte par le précédent rapport, pour laquelle il n'y avait pas eu de livraison par péniche de septembre 1996 à juillet 1997 en raison des retards pris par le Gouvernement soudanais pour délivrer les autorisations.

Accès par la route

39. Afin d'utiliser les moyens de transport les plus économiques, l'opération a continué de livrer près de 40 % des secours par la route. Les tentatives du PAM visant à assurer la constitution de stocks alimentaires à Wau ont été entravées par les forces en avril et mai 1998, puis abandonnées lorsque les pluies ont rendu les routes impraticables. Le PAM a alors dû approvisionner Wau par avion, ce qui était coûteux. Les activités de l'opération ont également pâti de la détérioration du principal axe routier qui relie El Doret à Lokichokio, et qui est essentiel pour l'approvisionnement du camp de Lokichokio en carburant pour avions.

D. Personnes déplacées

40. Comme lors des périodes couvertes par les précédents rapports, l'insécurité demeure la principale cause des déplacements internes. C'est à partir du Bahr el-Ghazal que ce sont produits les déplacements les plus importants. Après l'attaque lancée en janvier 1998 par l'APLS, environ 110 000 personnes ont franchi les lignes militaires, abandonnant les villes contrôlées par le Gouvernement, afin de chercher refuge et

assistance dans les zones tenues par les rebelles. Des dizaines de milliers d'autres personnes ont été déplacées à l'intérieur de ces zones, à la recherche de vivres et de sécurité. Au début du mois de juin 1998, 100 à 200 personnes déplacées quittaient tous les jours les zones rebelles du Bahr el-Ghazal pour retourner dans la ville de Wau, contrôlée par le Gouvernement. À la fin du mois de juin, ce chiffre était passé à 1 500 par jour alors que l'on estimait que 20 000 personnes déplacées en tout étaient rentrées. Selon les organismes participant à l'opération Survie au Soudan, le nombre de personnes déplacées rentrées à Wau devrait s'élever à 50 000 à la fin du mois de juillet.

41. Trois autres mouvements importants de personnes déplacées ont été signalés au cours de la période à l'examen, notamment 6 000 personnes qui avaient fui des guerres tribales à Al Geniena à la frontière tchadienne, 20 000 qui avaient fui les camps de personnes déplacées d'Ad Daein à la suite des attaques de janvier 1998 dans le Bahr el-Ghazal et 20 000 autres qui avaient quitté les villages situés le long de la ligne de front à la frontière érythréenne, près de Kassala. Bien que les organismes de l'opération Survie au Soudan n'aient toujours pas été autorisés à accéder aux zones tenues par les forces rebelles dans les monts Nouba, on savait que les déplacements à partir de ces zones et vers les villages contrôlés par le Gouvernement se poursuivaient. Même si l'on espérait qu'un grand nombre de personnes déplacées actuellement à Khartoum rejoindrait les zones stables situées dans l'est du Haut-Nil après la signature de l'Accord de paix en 1997, les mouvements de populations sont toutefois restés faibles pendant la période considérée.

42. Dans le cadre du nouveau programme intégré d'aide et de protection aux personnes déplacées à l'intérieur du pays lancé par le Groupe de coordination de l'aide humanitaire du Secrétariat en août 1997 grâce au déploiement de six coordonnateurs dans les zones contrôlées par le Gouvernement, l'ONU s'est sérieusement efforcée de collaborer avec les autorités locales pour trouver des solutions aux problèmes particuliers que doivent affronter les communautés de personnes déplacées. La décision prise en juin 1998 par les autorités du Sud-Darfour d'accorder des titres de propriété foncière aux personnes déplacées a constitué un progrès majeur. À Kassala, les autorités locales ont accepté en mai 1998 de transférer dans des endroits plus sûrs les nouvelles personnes déplacées des camps où elles vivaient dans des conditions précaires. À Khartoum, les organismes des Nations Unies, sous la direction du Groupe de coordination de l'aide humanitaire du Secrétariat, ont coopéré avec les autorités locales à l'élaboration d'une politique de planification urbaine soucieuse des bénéficiaires et intégrant les besoins des populations devant être réinstallées. Contrairement aux

précédentes périodes examinées, pratiquement aucune démolition forcée n'a été signalée dans L'État de Khartoum.

E. Organisations non gouvernementales

43. Pendant le premier semestre de 1998, les ONG travaillant dans le sud du Soudan ont réussi à mobiliser environ 50 millions de dollars destinés à financer des programmes alimentaires et non alimentaires. Les ONG ont collaboré activement à la mise en place de toutes les équipes d'intervention d'urgence et ont pu fournir des ressources financières et matérielles dans les plus brefs délais au plus fort de la crise. En tant que principaux agents de la mise en oeuvre des programmes de l'opération Survie au Soudan, de nombreuses ONG ont pu rapidement réorienter leurs programmes d'aide sur les zones où les besoins étaient les plus pressants.

44. Dans le secteur nord de l'opération Survie au Soudan, les équipes d'intervention d'urgence ont facilité la mise en place des opérations d'urgence des organisations non gouvernementales dans des zones auparavant interdites aux ONG internationales, y compris à Wau et dans L'État de l'Union. Les recommandations issues du rapport d'évaluation de l'opération Survie au Soudan ont débouché sur la création en août 1997 du Forum de l'aide humanitaire en tant que principale structure de coordination pour les zones contrôlées par le Gouvernement. Dans le secteur sud de l'opération, quatre nouvelles ONG ont été admises dans le consortium. Les ONG du consortium ont accepté de se conformer aux règles et principes directeurs spécifiques du secteur de l'opération et de créer des équipes sectorielles responsables du suivi de la bonne exécution du programme. Le consortium a également constitué une équipe spéciale chargée de formuler des recommandations sur l'amélioration de la gestion de l'information.

45. L'environnement opérationnel des ONG travaillant dans les zones gouvernementales ne s'est guère amélioré. Malgré tous les efforts déployés par l'ONU, les ONG ont continué de se heurter à des difficultés pour obtenir des visas d'entrée, des permis de séjour et de déplacement, l'approbation du programme, l'importation de marchandises et des licences d'utilisation du matériel de radiocommunications.

46. Les ONG opérant dans les zones tenues par les forces rebelles ont dû faire face à de nouvelles restrictions. Ainsi, en septembre 1997, Action Contre la Faim a été expulsée par le MPLS. Celui-ci a également essayé d'imposer des taxes aux ONG et refusé de leur octroyer des permis. L'introduction d'un nouveau mémorandum d'accord qui imposerait des restrictions inutiles aux ONG travaillant dans les zones contrôlées par le MPLS a été reportée suite aux protestations

énergiques de la communauté internationale. Dans les zones desservies par la RASS, la confiscation de matériel de communications et le pillage des quartiers des ONG a également entravé leur action.

F. Secours alimentaires

47. En réponse à l'évaluation des besoins annuels de l'opération Survie au Soudan en novembre 1997, le PAM a signalé que le niveau de sécurité alimentaire dans le sud du Soudan se dégradait et qu'environ 2,3 millions de personnes touchées par la guerre et la sécheresse dans l'ensemble du pays auraient besoin d'une aide alimentaire en 1998. Parmi celles-ci, 1,4 million se trouveraient dans les zones desservies par le secteur nord de l'opération Survie au Soudan et 995 000 dans les zones du secteur sud. Cette pénurie alimentaire était essentiellement due à l'insécurité permanente et à une baisse de 45 % de la production alimentaire en raison de la sécheresse. On prévoit que le PAM devra fournir 73 530 tonnes de secours alimentaires d'urgence au Soudan en 1998.

48. Pour la période allant de janvier à mai 1998, le PAM a stocké et distribué 15 200 tonnes de vivres dans son secteur nord afin de garantir que tous les stocks nécessaires seraient en place avant le début de la saison des pluies en mai, lorsque les routes deviennent impraticables. Dans le secteur nord du PAM, 148 000 personnes en moyenne reçoivent une aide alimentaire tous les mois. Pendant la même période, le PAM a distribué 11 433 tonnes de vivres dans son secteur sud à 383 600 personnes en moyenne par mois.

49. À la fin du mois de mai 1998, compte tenu de l'aggravation de la crise humanitaire dans le sud du Soudan, le PAM a dressé un nouveau bilan complet de la situation sur le plan de la sécurité alimentaire dans la région. D'après les résultats, le nombre de personnes ayant besoin d'une aide alimentaire pour cette zone avait augmenté et les taux de malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans avaient sensiblement accru, allant jusqu'à 40 % dans le Bahr el-Ghazal et 30 % dans certaines régions de l'ouest du Haut-Nil. Pour la période allant de juillet à octobre 1998, 2,6 millions de personnes en tout devraient recevoir 15 270 tonnes d'aide alimentaire par mois, dont 10 270 tonnes devraient être distribuées tous les mois à 1,2 million de personnes dans le secteur sud de l'opération Survie au Soudan. Dans le secteur nord de l'opération, 1 370 000 personnes, dont 194 000 dans les régions du nord de Darfur et les collines de la mer Rouge, devraient recevoir 5 000 tonnes d'aide alimentaire par mois.

50. Outre la multiplication du nombre de ses opérations aériennes, le PAM a continué d'étudier d'autres moyens plus économiques d'acheminer l'aide alimentaire. Parmi ceux-ci,

on relevait notamment la possibilité d'intensifier l'acheminement par voie routière à partir du nord-ouest de l'Ouganda et de Lokichokio en créant une flotte de camions du PAM et en établissant une étude des incidences logistiques et financières de l'exploitation d'un convoi ferroviaire pour distribuer des vivres le long du couloir ferroviaire de Wau. Le PAM a suspendu ses livraisons par voie ferrée en 1994 en raison des nombreux pillages.

51. Le PAM a également prévu un convoi supplémentaire de quatre péniches pour 1998. À la fin du mois de juin 1998, un convoi a été chargé à destination de Juba, lequel devait quitter Kosti vers la mi-juillet. Une péniche était toujours en attente d'autorisation le long du couloir de Sobat. Des convois supplémentaires étaient prévus le long des couloirs de Tonja-Fanjak et Renk-Malakal.

G. Assistance non alimentaire

52. Pour ce qui est du secteur non alimentaire, l'objectif prioritaire, pendant la période à l'examen, était de subvenir aux besoins pressants des populations à risque. Au cours de la première moitié de la période, compte tenu d'un important déficit financier, l'UNICEF a été contraint de supprimer certaines de ses principales activités au titre des programmes. Pendant la seconde moitié de la période, c'est la satisfaction des besoins urgents dans les zones les plus touchées qui a retenu toute l'attention.

Santé

53. Les maladies diarrhéiques, le paludisme et les infections respiratoires aiguës, associés à la malnutrition, demeurent les principales causes de mortalité et de morbidité. Bien que les fonds destinés à financer les programmes d'action sanitaire soient loin d'être suffisants, on a estimé que 4,2 millions de personnes avaient bénéficié de services de santé de base. En tant qu'organisme opérationnel chef de file dans le domaine sanitaire, l'UNICEF a distribué des fournitures médicales essentielles, des vaccins et dispensé une formation au personnel sanitaire. Pour appuyer l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a fourni une aide considérable aux programmes d'action sanitaire d'urgence, ainsi que pour maîtriser le paludisme et éradiquer la poliomyélite.

54. Des taux de couverture vaccinale assez élevés, dépassant 70 % pour les principales maladies infantiles ont pu être maintenus dans le nord du Soudan grâce au Programme élargi de vaccination. Dans les zones tenues par les rebelles, la couverture assurée par le Programme est restée faible, étant donné le manque d'infrastructures sanitaires de base. Des épidémies ponctuelles de rougeole ont été maîtrisées grâce

à des campagnes de vaccination massives. Au début du mois de janvier 1998, une campagne nationale de vaccination antipoliomyélitique a été lancée dans tout le pays, y compris pour la première fois, dans les zones contrôlées par les rebelles. Malgré des contraintes logistiques et un accès souvent difficile, notamment en raison de la suspension pendant deux mois des vols au-dessus du Bahr el-Ghazal, 4,9 millions et 5,1 millions d'enfants ont pu être vaccinés lors des première et deuxième campagnes de vaccination, respectivement. Cette activité, qui n'avait pas été prévue dans l'Appel de 1998, a coûté environ 2,7 millions de dollars et a été soutenue techniquement et financièrement par l'OMS et les centres de surveillance des maladies. UNICEF-Khartoum a également vacciné plus de 5 000 enfants dans le cadre de ses opérations fluviales.

55. Les taux d'exécution des programmes de lutte contre la tuberculose ont chuté de 75 % en 1997 à 55 % en 1998, alors que les taux d'inexécution avaient dépassé les 40 % pendant la période précédente. Cette tendance a vivement préoccupé les organismes humanitaires car la tuberculose est la première cause de décès chez les adultes dans le sud du Soudan. Le Soudan compte toujours plus de la moitié des cas de dracunculose (ver de Guinée) du monde. En 1998, le nombre de cas signalés a baissé de 34 % par rapport à 1997. Toutefois, les organismes ont imputé cette baisse au fait que tous les cas n'ont pas été déclarés plutôt qu'à une absence de progrès sensibles dans la prévention de la maladie. Le programme de traitement et de prévention de la trypanosomiase, maladie qui peut être fatale si elle n'est pas soignée, continue d'être exécuté dans la zone de Tambura (Equatoria). Un dépistage de la maladie a été effectué sur plus de 8 000 personnes et 700 ont été traitées. Les organismes humanitaires craignent que la maladie ne s'étende car l'accès aux centres de soins est restreint, le coût du traitement prohibitif et le taux de prévalence élevé.

Sécurité alimentaire des ménages

56. L'UNICEF a continué de distribuer des intrants agricoles et piscicoles, et de protéger le bétail afin de renforcer la sécurité alimentaire des populations déplacées et touchées par la guerre. Dans les zones visées par l'opération Survie au Soudan, 1 900 tonnes de semences ont été distribuées à environ 250 000 foyers. L'efficacité du programme du secteur sud de l'opération s'est considérablement renforcée grâce aux activités des ONG qui ont fourni des semences, des outils, des moyens de transport et des ressources humaines alors que de Khartoum, l'UNICEF a pris des mesures pour renforcer la coordination technique avec la FAO. En dépit de tous ces efforts, l'opération Survie au Soudan n'a pu satisfaire qu'à peine 50 % des besoins évalués dans les zones desservies par

le secteur sud, tellement la baisse des niveaux de sécurité alimentaire était importante. Dans les zones desservies par le secteur nord, l'insécurité au cours du premier trimestre de 1998 a empêché la distribution de semences et d'outils dans le Bahr el-Ghazal. Dans le Haut-Nil, en raison de l'insuffisance des ressources financières, un peu plus de 50 % des besoins seulement ont pu être couverts, bien que l'accès aux populations de cette zone ait été légèrement facilité.

57. La peste bovine, qui décime le bétail dont dépendent de nombreux Soudanais pour leur sécurité alimentaire, demeure un élément important du programme. Pendant la période à l'examen, environ 1 250 000 têtes de bétail ont été vaccinées contre la peste bovine et plus de 300 agents vétérinaires des collectivités, y compris des vaccinateurs, ont bénéficié d'une formation, d'un encadrement et de matériel. Ce programme, coordonné par la Campagne panafricaine de lutte contre la peste bovine et l'UNICEF, met également à profit les compétences et les ressources des ONG. Au début de 1998, une épidémie de peste bovine a pu être maîtrisée dans le Torit grâce aux efforts concertés de l'UNICEF, des ONG et autres partenaires.

Nutrition

58. L'état nutritionnel des femmes et des enfants est resté extrêmement préoccupant pendant la période à l'examen, avec des taux de malnutrition chez les enfants atteignant des niveaux jamais enregistrés depuis la mise en place de l'opération Survie au Soudan. Dans les zones du Bahr el-Ghazal, les taux globaux de malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans atteignaient jusqu'à 62 % et dépassaient 30 % dans certaines zones de l'État de l'Union, dans le Haut-Nil.

59. Le programme de nutrition de l'UNICEF desservait 75 % de la population accessible dans les zones contrôlées par le Gouvernement et desservies par l'opération Survie au Soudan, et des rations supplémentaires et autres ont été distribuées à 72 centres d'alimentation. L'aide consistait notamment à fournir de l'UNIMIX à 54 centres d'alimentation dans le sud et dans la zone de transition, distribué à environ 63 000 femmes et enfants. Dans les zones du sud du Soudan contrôlées par les rebelles, l'UNICEF et les ONG de l'opération Survie au Soudan ont approvisionné des centres d'alimentation complémentaire et thérapeutique dans environ 13 localités du Bahr el-Ghazal et dans huit localités de l'ouest du Haut-Nil. La crise dans le Bahr el-Ghazal a constitué l'un des plus grands défis à relever, avec près de 45 000 enfants de moins de 5 ans et un nombre à peu près identique de femmes enceintes et de mères allaitantes nécessitant des rations supplémentaires ou thérapeutiques.

Approvisionnement en eau et assainissement

60. Dans toutes les zones desservies par l'opération Survie au Soudan, plus de 1 800 pompes manuelles et puits communautaires ont été forés, installés ou réparés, et 40 stages ont été organisés afin de former les membres des communautés à l'entretien des pompes. L'UNICEF a coordonné les travaux de 19 ONG dans le secteur sud de l'opération, constituant une équipe d'approvisionnement en eau et d'assainissement qui a joué un rôle majeur en garantissant un approvisionnement en eau potable suffisant pour les centres d'alimentation des zones d'urgence du Bahr el-Ghazal et de l'ouest du Haut-Nil. L'UNICEF a également lancé un projet de grande envergure, de remise en état et d'assainissement du système d'approvisionnement en eau de la ville de Malakal. Le projet, qui a démarré en janvier 1998, desservira 100 000 habitants de la ville et de ses environs. Parmi les efforts déployés pour mieux sensibiliser la population à l'hygiène et à l'importance de l'assainissement, il convient de signaler la construction de plus de 3 000 latrines pour des ménages et des écoles ainsi que la formation des membres des communautés aux principes d'hygiène et d'assainissement.

Enseignement palliatif

61. Pendant la période à l'examen, plus de 3 250 enseignants et administrateurs d'école ont été formés dans le secteur sud de l'opération et 5 200 enseignants dans le secteur nord. Afin d'accroître le nombre d'enseignantes, des cours d'anglais ont été dispensés à 880 d'entre elles. Pour améliorer l'éducation de base des enfants déplacés dans la zone de transition, on s'est notamment efforcé de dispenser une formation à la méthode «Theatre for Life» à l'intention de 80 responsables de la formation pédagogique de différentes écoles pour enfants déplacés. Ce programme de formation unique couvrait des thèmes tels que la Convention relative aux droits de l'enfant, la paix et la tolérance, l'acquisition d'une autonomie fonctionnelle et l'égalité entre les sexes.

62. Dans le secteur sud de l'opération, l'UNICEF a distribué plus de 1 000 trousseaux de matériel pédagogique de base, chacune pouvant répondre aux besoins de 200 enfants par an, et 1 450 trousseaux de matériel pédagogique destiné aux maîtres. Dans le secteur nord de l'opération, 87 000 enfants ont reçu du matériel pédagogique de l'UNICEF. En outre, plus de 80 salles de classe pouvant accueillir 4 000 enfants ont été construites ou remises en état dans les régions du sud de Kordofan, du sud de Darfur, du Nil Bleu et du Haut-Nil.

Enfants se trouvant dans une situation particulièrement difficile

63. L'UNICEF, en association avec les ONG qui s'intéressent particulièrement aux problèmes des enfants, notamment Rädä Barnen (Fonds suédois d'aide à l'enfance) et Save the Children Fund-Royaume-Uni, a permis à environ 300 enfants de retrouver leurs familles. Cent trois autres jeunes adultes ont reçu une formation pédagogique de base avant d'être ramenés auprès de leur famille à Bor et Bahr el-Ghazal. Plus de 200 mineurs non accompagnés ont pu recevoir une aide par l'intermédiaire de groupes communautaires pendant la crise de Bahr el-Ghazal. L'UNICEF a également apporté son soutien à 45 psychosociothérapeutes communautaires en leur fournissant une formation et des équipements. Pendant le premier semestre de 1998, UNICEF-Khartoum s'est chargé d'identifier, de protéger et de transporter 20 enfants ougandais qui avaient été enlevés par la Lord's Resistance Army. Les enfants s'étaient réfugiés dans les locaux de l'UNICEF à Juba avant d'être conduits à Khartoum sous la protection du Fonds. Les enfants ont été rapatriés en Ouganda sous les auspices du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

64. Au début de 1998, 40 enfants soldats des zones du MPLS et 75 de celles de la Relief Association of South Sudan (RASS) ont été enregistrés et interrogés dans le cadre du nouveau programme de démobilisation des enfants soldats d'UNICEF-Nairobi, coordonné avec l'entière coopération des deux mouvements. Après enregistrement, les enfants soldats ont été transférés dans des camps de transit, orientés et ramenés dans leur famille.

Principes humanitaires

65. UNICEF-Nairobi a organisé, à l'intention du personnel des ONG à Nairobi et à Lokichokio, six ateliers sur les principes fondamentaux régissant l'aide humanitaire, à savoir la neutralité, l'impartialité, l'obligation redditionnelle et la transparence. En outre, 12 ateliers d'information ont eu lieu au Soudan, réunissant environ 1 200 participants, y compris les chefs et autres responsables traditionnels, des représentants de la société civile, d'autres organismes de secours et le grand public. Dans le cadre d'un programme entièrement novateur, UNICEF-Nairobi a commencé à former directement les officiers rebelles aux principes fondamentaux des droits de l'homme, en insistant notamment sur les droits des enfants et autres civils dans les conflits armés. À la fin de la période à l'examen, 76 commandants en chef de l'APLS avaient reçu une formation.

H. Assistance aux réfugiés

66. À la fin du mois de juin 1998, 338 951 réfugiés, venant pour la plupart d'Érythrée et d'Éthiopie, et en plus petit nombre du Tchad, de la République démocratique du Congo, de Somalie et d'Ouganda, avaient été placés sous la protection du HCR au Soudan. Parmi ces réfugiés, un total de 160 291 vivaient dans 26 camps à l'est du Soudan et recevaient une assistance alimentaire et autre. Les autres s'étaient réfugiés dans les zones urbaines de différentes régions du pays.

67. Au cours de la période à l'examen, le HCR avait mis en oeuvre avec succès la phase finale de son programme de rapatriement volontaire des réfugiés éthiopiens lancé en 1993. Un total de 15 294 personnes sur 50 000 réfugiés éthiopiens encore au Soudan ont été volontairement rapatriés. Des plans ont été élaborés afin de déterminer le statut des réfugiés qui ont décidé de ne pas rentrer en Éthiopie.

68. En mars 1998, comme suite à une demande du Gouvernement érythréen, le HCR et le Commissaire pour les réfugiés au Soudan ont entrepris de recueillir des données afin de recenser le nombre de réfugiés érythréens qui voulaient être rapatriés. Les résultats ont montré que sur un total de 300 000 réfugiés, 150 660 souhaitaient rentrer en Érythrée. Toutefois, à la fin de la période à l'examen, les autorités érythréennes n'avaient pas encore accepté la reprise du programme de rapatriement, suspendu en 1995.

69. En septembre 1997, le HCR a organisé une mission de protection et de rapatriement pour 1 626 réfugiés de la République démocratique du Congo qui résidaient à Juba. Trente-huit autres réfugiés congolais de Khartoum ont été immatriculés en vue de leur éventuel rapatriement volontaire. À la fin de la période à l'examen, on attendait toujours l'accord des autorités congolaises pour le programme de rapatriement.

70. Le HCR a également facilité le rapatriement de 80 réfugiés dans le cadre de programmes de rapatriement spéciaux ainsi que la réinstallation de 277 réfugiés de pays tiers. Le HCR a aussi aidé 101 Soudanais réfugiés au Kenya à retourner dans leur pays.

IV. Mesures prises par les États Membres

71. Outre les activités décrites ci-dessus, plusieurs États Membres ont fourni des renseignements sur les mesures qu'ils ont prises en application de la résolution 52/169 F de l'Assemblée générale.

72. Le Gouvernement australien a versé une contribution d'un montant total de 6 028 000 de dollars, dont 2 680 000 dollars au Programme alimentaire mondial pour l'aide aux personnes déplacées, aux victimes de la sécheresse et au titre d'un programme alimentaire d'urgence de lutte contre la famine; 3 208 000 dollars à quatre ONG australiennes pour une aide d'urgence dans les domaines suivants : distribution de semences, éducation de base et quatre projets de soins primaires; 140 000 dollars au Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire pour le suivi des personnes déplacées.

73. Pour 1998, le Gouvernement belge a versé les contributions ci-après aux programmes humanitaires au Soudan : assistance aux projets d'aide alimentaire d'urgence du PAM provenant du solde du financement apporté en 1993 à l'appui de l'aide alimentaire en faveur du Soudan; poursuite du projet de remise en état de Qala à Naha, financé à hauteur de 56,5 millions de francs belges pour la période 1987-1998 et exécuté en application de l'accord conclu avec les organisations non gouvernementales; assistance fournie dans le cadre de l'Union européenne sous la forme d'une allocation de 11,8 millions de francs belges par l'intermédiaire d'ECHO pour la période allant d'avril 1998 à mars 1999.

74. Le Gouvernement chinois a fourni, par des voies bilatérales, du matériel de construction pour la conservation de l'eau, notamment des pièces détachées et une aide pour l'installation, les essais de fonctionnement et la formation; du matériel pour la production domestique, y compris des extracteurs de pulpe, des tracteurs de taille moyenne, des outils de labour, des jeux complets de machines agricoles, du matériel de confection, des équipements pour la transformation des céréales et des fonds pour financer les coûts de formation, l'installation et les essais de fonctionnement.

75. Le Gouvernement chypriote a offert une contribution de 5 000 dollars.

76. Le Gouvernement danois a versé une contribution de 21,2 millions de couronnes danoises (3 110 000 dollars) répartis comme suit : 7 millions de couronnes danoises à Save the Children (Danemark/États-Unis) pour des troussees de premier secours; 2 millions de couronnes danoises à DanChurch Aid pour des vivres et des semences; 1 million de couronnes danoises à la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour des activités alimentaires et sanitaires; 1,1 million de couronnes danoises à l'Adventist Development and Relief Agency pour la distribution de biscuits riches en protéines; 10 millions de couronnes danoises au Programme alimentaire mondial pour l'aide alimentaire.

77. L'assistance humanitaire et l'aide d'urgence finlandaises au Soudan a atteint 4,5 millions de markkaa en 1997.

78. En 1997-1998, le Gouvernement allemand a versé un montant total de 3,7 millions de deutsche mark au titre de l'aide humanitaire au Soudan, réparti de la façon suivante : approvisionnement en eau, matériaux pour la construction d'abris et fournitures médicales à la Croix-Rouge allemande pour porter secours aux personnes déplacées et aux victimes des inondations; soutien par l'intermédiaire d'Aktion Afrika Hilfe (AAH) à l'hôpital Maridi et formation du personnel médical dans le sud du Soudan; vivres contre travail dans le sud du Soudan par l'entremise de German Agro Action; fourniture de secours aux personnes déplacées dans le Bahr el-Ghazal par le biais de l'Organisation internationale de perspective mondiale; centres d'alimentation à l'intention des personnes déplacées dans l'État de l'Union par l'intermédiaire de Care International; fourniture de vivres par les soins de Caritas pour les personnes déplacées du Bahr el-Ghazal; transport aérien de vivres par le PAM dans le sud du Soudan; soutien au programme d'urgence du CICR.

79. Le Gouvernement irlandais a fourni un total de 1 804 675 livres irlandaises, dont des contributions à l'UNICEF (300 000 livres irlandaises), au Programme alimentaire mondial (650 000 livres irlandaises) et aux ONG (754 675 livres irlandaises).

80. Pour l'année en cours, le Gouvernement italien a versé une contribution de 4 milliards de lires italiennes pour exécuter les programmes humanitaires au Soudan, qui se répartissait comme suit : 2 milliards de lire sous forme d'aide alimentaire en faveur du nord du Soudan; 400 millions de lires au titre d'un projet d'aide à la population de la région méridionale de Kajo Keji; le 1,6 milliard restant a été alloué à l'opération Survie au Soudan au titre de l'assistance humanitaire aux populations du sud. Outre ce montant, une autre contribution de 1 milliard de lires italiennes destinée à l'UNICEF est prévue à l'appui de l'opération Survie au Soudan par la voie des programmes ordinaires.

81. L'aide d'urgence fournie par le Grand-Duché de Luxembourg en 1998 s'élève à 5 millions de francs luxembourgeois alloués au Comité international de la Croix-Rouge.

82. Le Gouvernement norvégien a annoncé qu'en 1998 sa contribution au Soudan totaliserait 85 millions de couronnes norvégiennes. Sur ce montant, 50,9 millions ont été confirmés à la fin du mois de juin 1998, notamment pour une assistance dans les domaines suivants : Adventist Development and Relief Agency (projet d'eau potable); Christina Michelson Institute (initiative de paix, IGAD); Médecins sans Frontières-Oslo (soins de santé, aide à la formation et à l'approvisionnement en eau; soins de santé primaire);

Norwegian Church Aid (actions dans les secteurs alimentaires et non alimentaires dans le cadre de l'aide alimentaire d'urgence; soins de santé et soins nutritionnels; remise en état de dispensaires; éducation des personnes déplacées, enfants et enseignants dans le sud du Soudan; vivres contre travail pour les personnes déplacées rapatriées; remise en état du réseau routier; fourniture de vivres/secours de première nécessité dans les camps de personnes déplacées; programmes de rapatriement volontaire; paix et réconciliation; octroi de bourses aux réfugiés du sud du Soudan, au Kenya et en Ouganda; fourniture de vivres et autres secours d'urgence dans le Bahr el-Ghazal); et l'UNICEF (opérations aériennes).

83. Au cours de la période allant de juin 1995 à juin 1998, le Gouvernement suédois a apporté des secours d'urgence au Soudan, notamment dans les domaines suivants : protection et assistance humanitaire; approvisionnement en eau, assainissement et soins de santé; transports; soins aux réfugiés; renseignements; rapatriement; semences et outils. Durant cette période, l'assistance fournie dans ces domaines s'est élevée à 139 millions de couronnes suédoises (de janvier à juin 1998 : 62 millions de couronnes suédoises). L'UNICEF, le HCR, le PAM et le CICR ont été les principaux partenaires d'exécution.

84. Les contributions du Gouvernement suisse pour 1997 et le premier semestre de 1998 s'élevaient au total à 7 973 750 francs suisses et revêtaient la forme de contributions financières allouées à des organisations internationales et non gouvernementales, d'une aide alimentaire ainsi que d'un soutien apporté par l'intermédiaire du Corps suisse pour l'aide en cas de catastrophe.

V. Observations finales

85. À la fin de la période à l'examen, les perspectives d'une fin rapide de la crise qui secoue actuellement le sud du Soudan restaient limitées. Les populations du Bahr el-Ghazal continuaient de se déplacer vers les zones contrôlées par le Gouvernement à la recherche de nourriture. Les organismes estimaient, qu'à court terme, le nombre des personnes touchées par la famine allait augmenter, et qu'il faudrait revoir les chiffres de celles ayant besoin d'une aide alimentaire ainsi que les quantités nécessaires.

86. Les prévisions indiquaient déjà que la récolte de céréales pour 1998 serait mauvaise; à la fin de la période à l'examen, les pluies qui avaient commencé tardivement étaient irrégulières et la zone cultivée avait été réduite compte tenu des déplacements constants et d'une pénurie de semences. En conséquence, il faudra probablement que la commu-

nauté internationale fournisse encore des quantités importantes d'aide alimentaire d'urgence jusqu'en octobre 1999.

87. Il était évident que le soutien financier apporté à l'opération de secours constituerait l'un des éléments qui déciderait du succès des efforts coordonnés de l'opération Survie au Soudan pour stabiliser la situation humanitaire et réduire les taux actuels de malnutrition. Les organismes ont également estimé qu'il importait au plus haut point de préserver et d'accroître l'accès aux populations nécessiteuses, y compris à celles des zones tenues par les rebelles dans les monts Nouba. Ils considéraient qu'un cessez-le-feu améliorerait considérablement la situation humanitaire dans le sud du Soudan et permettrait aux organisations humanitaires de mieux stabiliser la crise actuelle.

88. Les organismes de l'opération Survie au Soudan s'accordaient à penser que la sécurité du personnel chargé des secours resterait une préoccupation majeure suite aux assassinats perpétrés en juin 1998 dans la zone des monts Nouba, tenue par les rebelles. Il a été décidé que l'Organisation des Nations Unies continuerait d'insister pour que les parties au conflit respectent des normes opérationnelles minimales, y compris l'utilisation de matériel de communication, si les opérations humanitaires dans les zones en conflit doivent être préservées.

89. Même si l'on peut se féliciter des progrès accomplis par l'opération Survie au Soudan, ils restent loin d'être satisfaisants. Dans l'ensemble, la situation humanitaire se détériore de plus en plus et de nombreux innocents continuent de mourir. La tragédie qu'a connue le Bahr el-Ghazal pourrait bien se reproduire au début de l'année prochaine. L'opération Survie au Soudan, les parties au conflit et les gouvernements donateurs doivent coopérer pour garantir que le niveau élevé en matière d'accès humanitaire ne soit pas à nouveau entravé par des contraintes imposées par les parties au conflit.